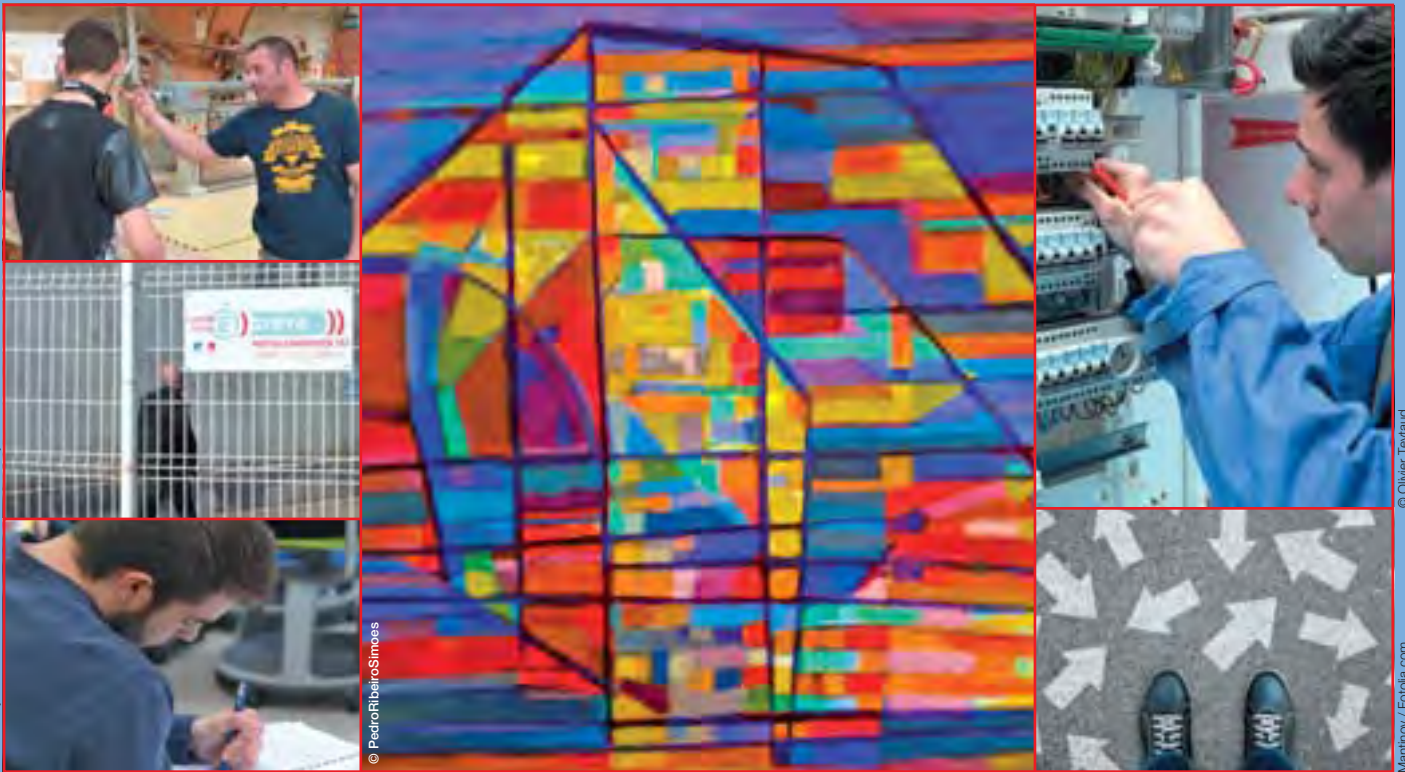


DOSSIER

Enseignement technologique et professionnel

Espace de réussite ou voie de relégation ?



Dossier coordonné par Thierry Pétraud. Ont participé à la rédaction : Gilbert Carbonnier, Michel Galin, Claire Guéville, Marie-Agnès Monnier, Thierry Reygades, Frédérique Rolet, Josiane Seigneur

Le gouvernement annonce de nombreuses réformes qui risquent de modifier radicalement le paysage de la formation de notre pays : ordonnances sur le code du travail, accès à l'enseignement supérieur, réforme du bac, formation professionnelle, apprentissage.

A chaque fois, excepté sur l'apprentissage, les diplômes professionnels et technologiques (CAP, BAC pro ou techno, BTS...) sont oubliés des débats. L'enseignement professionnel et technologique pour les jeunes en formation initiale s'en trouve marginalisé. Pourtant ces enseignements sont loin d'être à la marge : la moitié des bacheliers possèdent un bac technologique ou professionnel et 25 % des bacheliers poursuivent leurs études en BTS, autant qu'en licence.

Comment ne pas voir dans les décisions et les projets du gouvernement pour le second degré des freins au renforcement de la démocratisation dans l'accès aux diplômes et aux qualifications, pour ne pas dire « *un renforcement des ségrégations sociales* ». Comment ne pas voir le risque que les formations technologiques et professionnelles, pourtant voies de réussite, se transforment en voies de relégation ! Ce dossier a pour ambition de présenter, de manière équilibrée, les formes et les faiblesses des formations professionnelles et technologiques initiales.

L'enseignement professionnel

Une histoire de plus d'un siècle

Cet enseignement a été ballotté au fil de l'histoire entre l'influence de l'entreprise et l'empreinte de l'État.

Classiquement, l'enseignement professionnel est présenté comme en tension entre sa vocation républicaine (« former l'homme, le travailleur, le citoyen ») et les attentes des entreprises, qui concernent essentiellement le travailleur (préparer au plus juste à l'occupation des postes de travail). La complexité de l'histoire de cet enseignement tient à ce que les objectifs qui prévalent à chacun de ces deux pôles ne sont pas définis de façon univoque et définitive.

Assurer une formation complète

De 1892 aux années 1930, le dispositif existant – écoles pratiques du commerce et de l'industrie, écoles nationales professionnelles ou écoles de la ville de Paris – forme une élite ouvrière et l'encadrement direct de la production. Ces établissements sont rattachés au ministère de l'Industrie et non à celui de l'Instruction publique. Des années 1930 à 1959, l'État va étendre progressivement sa mainmise sur l'enseignement professionnel.

Et il reste soucieux d'assurer une formation complète, qui ne se cantonne pas à l'acquisition de savoirs d'action mais équilibre enseignements généraux, théoriques et pratiques. Le Front populaire de 1936 établit le monopole de l'État sur la délivrance des diplômes, qui devront désormais garantir non seulement l'acquisition de connaissances mais la réalité d'aptitudes professionnelles formées par le système éducatif, notamment par l'introduction des conventions collectives. Entre 1959 et le milieu des années 1970, l'enseignement professionnel devient une filière dans laquelle on entrera en fin de Cinquième de collège, et accueille en proportion croissante les élèves que l'on pense, à l'époque, incapables de suivre l'enseignement général. À partir de 1973, l'essor d'un chômage de masse permanent et la dégradation qui s'ensuit du rapport des forces capital/travail permettent au patronat d'engager le rétablissement de son emprise sur l'enseignement professionnel. Foin de la formation

de l'homme, du travailleur et du citoyen, et retour à la formation « au plus juste » aux emplois disponibles ici et maintenant.

Accès au supérieur

Les trois dernières décennies (de 1985 à aujourd'hui) sont bien sûr marquées par la création du bac pro qui complète le dispositif des trois voies (générale, technologique, professionnelle), chacune d'entre elles conduisant désormais au terme du secondaire. Le bac pro est bien un diplôme de l'enseignement professionnel, privilégiant la définition de référentiels de formation et l'approche par les compétences. Mais c'est aussi une formation qui ouvre sur l'enseignement supérieur. ■

Apprentis ou scolaire ?

L'ensemble des formations professionnelles sont des formations en alternance.

En formation initiale, les jeunes ont un statut de scolaires, d'étudiants ou de salariés (les apprentis). Ce qui distingue les deux univers est l'existence pour les apprentis d'un contrat de travail, c'est-à-dire d'un lien de subordination à l'employeur. Même s'ils préparent le même diplôme, scolaires et apprentis ne sont pas dans les mêmes conditions : les heures de formation pour les scolaires sont plus importantes, pour les apprentis ce sont les périodes en entreprise. Les apprentis touchent un salaire qui ouvre aux prestations sociales.

Aujourd'hui, 700 000 élèves préparent un CAP et un bac pro par la voie scolaire, ils sont 250 000 à les préparer par apprentissage. Pour le baccalauréat professionnel, 80 % des jeunes suivent leur formation par la voie scolaire. L'apprentissage se développe essentiellement au niveau du supérieur : les entreprises exigent de plus en plus des apprentis déjà qualifiés. Il faut préciser qu'un apprenti sur deux est au moins diplômé du bac à la

signature de son premier contrat. En Île-de-France, par exemple, il y a plus d'apprentis au niveau master qu'au niveau CAP.

L'apprentissage plus cher

Globalement, les formations en apprentissage coûtent plus cher que celles sous statut scolaire ou d'étudiant et sont ségrégatives. L'investissement public pour les apprentis est de 18 700 euros contre 12 200 euros pour les élèves (donnée CNEFOP). En moyenne, 38 % des contrats d'apprentissage sont rompus chez les apprentis mineurs suivis à 75 % d'un abandon de la formation (DARES). Constat éloquent, 15 % des jeunes originaires d'Afrique noire et 19 % des jeunes originaires du Maghreb ont réalisé leur dernière année de formation professionnelle en apprentissage contre 38 % des jeunes originaires d'Europe du sud (CEREQ). Enfin, un tiers des apprentis sont des filles alors que ce taux est d'environ 50 % dans les lycées professionnels.



© Olivier Teyssaud

Scolaires et apprentis ne sont pas dans les mêmes conditions

L'insertion professionnelle est légèrement meilleure pour les apprentis (ce qui s'explique par le fait que les entreprises qui signent des contrats d'apprentissage sont souvent dans une dynamique économique favorable). ■

Repères Formation initiale

Elle concerne tous les jeunes, tant qu'ils n'ont pas quitté le système de formation depuis plus d'un an, pour l'obtention d'un premier niveau de qualification.

420 000

C'est le nombre d'apprentis pour l'année 2016-2017 soit 7 % des jeunes de 16-25 ans.

Formation continue

Elle s'adresse à toutes les catégories d'adultes actifs. Elle leur permet de renforcer ou d'acquérir un niveau de qualification reconnue.

253 400

étudiants préparent un BTS par la voie scolaire, 60 834 par apprentissage (sources : RERS, 2015).

Régions et apprentissage

S'adapter aux besoins des entreprises

Les Régions sont devenues les pilotes d'un service qui va de l'orientation à la formation professionnelle.

Depuis 1983, les Régions détiennent la compétence sur l'apprentissage, compétence renforcée depuis en 1993, 2004 puis 2014 (loi sur la formation professionnelle). Au-delà des alternances politiques tant régionales que nationales, l'ARF (Assemblée des Régions de France) puis RF (Régions de France) ont été des zélateurs de l'apprentissage.

Malgré de nombreuses études qui montrent que le lien entre formation et emploi est complexe, les Régions en restent à une équation simple : pour faire diminuer le chômage, il faut que les formations, à tous les niveaux, soient adaptées aux besoins immédiats des entreprises. Pour les

niveaux IV et V (pré-bac), les formations en lycée professionnel ne s'adapteraient pas assez vite et l'apprentissage offrirait une meilleure insertion dans l'emploi. Les Régions ont donc développé des campagnes de communication, ont complété les subventions de l'État aux entreprises et ont parfois pesé pour fermer des formations en LP pour ouvrir les mêmes en centre de formation des apprentis (CFA). Cependant, l'apprentissage stagne et n'a jamais atteint l'objectif de 500 000 apprentis annoncé à plusieurs reprises. De plus l'apprentissage diminue inexorablement pour les niveaux pré-bac. Au lieu de réfléchir sur les besoins de qualification et la demande sociale

des jeunes comme des familles, les Régions pratiquent la fuite en avant.

Les dépenses de formation diminuent

Qui plus est, l'effort financier des Régions n'est pas à la hauteur de leurs discours : leurs dépenses de formation professionnelle (continue et initiale) ont diminué de 10 % en dix ans... Les différents schémas des formations adoptés récemment par les Régions se ressemblent tous ; les projections à court terme ne permettront ni aux jeunes ni aux salariés de se former et se qualifier pour faire face aux enjeux que sont la transition climatique et l'adaptation au numérique. ■

L'univers de la certification

Diplômes, certifications et emploi

Le « diplôme » et plus généralement la « certification » restent un atout indéniable pour l'insertion professionnelle.

La « certification professionnelle » désigne tous les diplômes, titres et certificats à vocation professionnelle. Le diplôme ouvre à la poursuite d'études, on parle de double finalité des diplômes technologiques et professionnels. On retrouve pour un même « métier », différentes « certifications » : diplômes mais aussi titres (du ministère du Travail notamment), ou certifications de branches professionnelles valables dans la seule branche... Sans compter, dans le cadre européen, des diplômes d'autres pays. Trois registres de certification figurent dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : les diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État, élaborés et/ou validés par une Commission professionnelle consultative (CPC) (Éducation nationale, ministère du Travail,

Agriculture, Sports, Affaires sociales, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), et les Certificats de qualification professionnelle (CQP), délivrés par les branches professionnelles, créés à l'initiative d'une trentaine de branches professionnelles.

L'ÉN, premier ministre certificateur

S'y ajoutent les certifications délivrées sous la tutelle de ministères sans instances consultatives incluant les partenaires sociaux et par des établissements de formation publics ou privés (Défense, Culture, chambres consulaires, établissements...). Les diplômes technologiques et professionnels s'obtiennent par la formation initiale, sous statut scolaire ou par apprentissage, ainsi que par la formation professionnelle continue ; il s'agit de formations en alternance, les formations sous statut scolaire ou

d'étudiant comportant des stages ou des périodes de formation en entreprise (à l'exception de la plupart des baccalauréats technologiques). Par ailleurs, dans le cadre de la Validation des acquis de l'expérience (VAE), toute personne engagée dans la vie active peut également obtenir « tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle en faisant valider les acquis de son expérience professionnelle ». L'Éducation nationale est le premier ministre certificateur. ■



© Olivier Teyraud

L'apprentissage stagne et n'a jamais atteint son objectif

Une certification professionnelle atteste d'une « qualification », de capacités à réaliser des activités professionnelles dans le cadre de plusieurs situations de travail et à des degrés de responsabilités définis dans un « référentiel ». Celles portant sur une technique particulière (maîtrise d'un logiciel, ex. certification Microsoft), une connaissance spécifique (niveau d'anglais comme le TOEIC) voire une activité réglementée (comme le permis de conduire), ne sont pas des certifications professionnelles au sens décrit ci-dessus et n'ont pas vocation à figurer au RNCP. **Le diplôme** se réfère généralement à un parcours d'études scolaires, universitaires ou à l'établissement dans lequel ce parcours a été suivi (diplôme universitaire, de grande école...). **Le titre** s'attache davantage à la fonction qu'il permet d'occuper (titre d'ingénieur, de psychologue...).

32 %

Le taux de chômage des non-diplômés est de 32 % pour la génération 2004, trois ans après de la sortie du système éducatif. Alors que pour les diplômés d'un masters, il n'est que de 6 % après trois ans de vie active et de 4 % pour les diplômés des grandes écoles.

Insertion professionnelle

Le taux d'insertion professionnelle (taux d'emploi à trois ans) est de :

65 % pour les scolaires,
74 % pour les apprentis

ayant un **CAP**

76 % pour les scolaires,
89 % pour les apprentis.

ayant un **Bac pro**

84 % pour les scolaires,
90 % pour les apprentis.

ayant un **Bac +2**



« Le diplôme demeure incontestablement une protection forte contre le chômage »

Philippe Lemistre est directeur adjoint du Centre d'Études et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir à l'université de Toulouse (CERTOP) et chercheur au Centre d'Études et de Recherche sur les Qualifications (CEREQ). Le diplôme, parfois présenté comme un frein au développement du système de formation, voire de l'emploi, est néanmoins généralement considéré comme la meilleure arme contre le chômage. Au moment d'un nouveau débat sur le rôle et l'efficacité du baccalauréat, il nous livre son sentiment sur le rôle social et économique des diplômes.

L'US Mag : *Certains auteurs, à l'image de Marie Duru-Bellat, semblent attribuer au diplôme, ou plutôt à sa suprématie, une part de responsabilité dans l'affaiblissement de la cohésion sociale : « il semble y avoir une tension entre le rôle social et économique du diplôme et la cohésion sociale »⁽¹⁾. Que pensez-vous de cette approche ?*

Philippe Lemistre : Je ne reprendrai pas cette problématique en ces termes. Il est vrai que si le système éducatif est utilisé finement par les classes supérieures, il n'est pas responsable des tensions sociales, en particulier celles sur l'emploi.

Il y a une facilité des politiques à donner une lourde responsabilité du chômage au système de formation alors que si le système éducatif participe au phénomène de reproduction sociale, les causes du chômage se situent d'abord au niveau du marché de l'emploi.

Nous restons, en France et en Europe, dans la volonté d'expansion scolaire (objectifs STRANES⁽²⁾ : porter à 60 % de diplômés du supérieur à l'horizon 2020), avec l'espoir que cela permettrait d'obtenir de la croissance. Dans ce contexte, au moins doit-on veiller à ce que les inégalités sociales dans le système éducatif ne reproduisent pas celles du marché du travail.

L'US Mag : *D'autres, comme Tristan Poulauoc, voient le diplôme comme étant une arme des faibles, les enfants des classes ouvrières en feraient un objectif afin de retrouver une ambition à la fois en termes de poursuites d'études comme d'insertion professionnelle. En période de crise économique, cette motivation vous paraît-elle pertinente ?*

Ph. L. : Le diplôme demeure incontestablement une protection forte contre le chômage même si le système éducatif reproduit également les discriminations présentes dans la société.

Par exemple, il est très fortement genré, les filles réussissent mieux que les garçons mais elles sont moins présentes dans les filières les plus rémunératrices. Et elles sont également présentes dans des secteurs où elles ont du mal à faire reconnaître leur qualification, par exemple la santé et l'action



sociale. Le diplôme reste une arme pour les enfants des classes populaires à condition qu'ils soient « forts parmi les faibles », c'est-à-dire qu'ils soient « méritants » et qu'ils obtiennent les meilleurs résultats.

L'US Mag : *Le baccalauréat va être rénové, son rôle de sésame vers l'enseignement supérieur risque d'être amoindri. En période d'individualisation des parcours de formation ou professionnels, un diplôme garanti collectivement a-t-il encore raison d'être ?*

Ph. L. : Le bac n'est déjà plus essentiel pour l'accès à l'enseignement supérieur. En effet, les inscriptions post-bac sont traitées à partir des résultats scolaires en Première et Terminale et non à partir de la réussite au baccalauréat qui valide uniquement l'affectation. Et dans le même temps, y compris pour le baccalauréat professionnel, il est une propédeutique vers l'enseignement supérieur. C'est d'ailleurs un des paradoxes : le bac professionnel conçu pour l'insertion professionnelle devient, dans le cadre d'une seconde chance, la porte d'entrée vers des formations supérieures de type BTS. Et ceci est encouragé par l'institution, notamment par la mise en place de quotas préservant des places aux bacs pro dans ces formations sélectives. En terme d'insertion professionnelle, et quel que soit le niveau, les nomenclatures des formations et les nomenclatures d'emplois ne s'emboîtent pas. En ce sens le pur adéquationnisme est un mirage. De plus, la création de diplômes s'inscrit dans une logique de long terme, or la structure des emplois est donnée à court terme.

Par ailleurs, les parcours de formation deviennent mixtes, des années de formations professionnelles s'intercalent dans des années de formations générales, ou l'inverse.

On continue à penser la dualité entre « pro » et « générale », alors que les frontières semblent s'estomper entre ces deux domaines, et on est peut-être à la croisée des chemins sur cette problématique. ■

(1) *Les Sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale*, François Dubet, Marie Duru-Bellat, Antoine Vérolet, Éditions du Seuil, 2010.

(2) Stratégie nationale de l'enseignement supérieur.

Le projet d'orientation

Construction *ou* gestion des flux ?

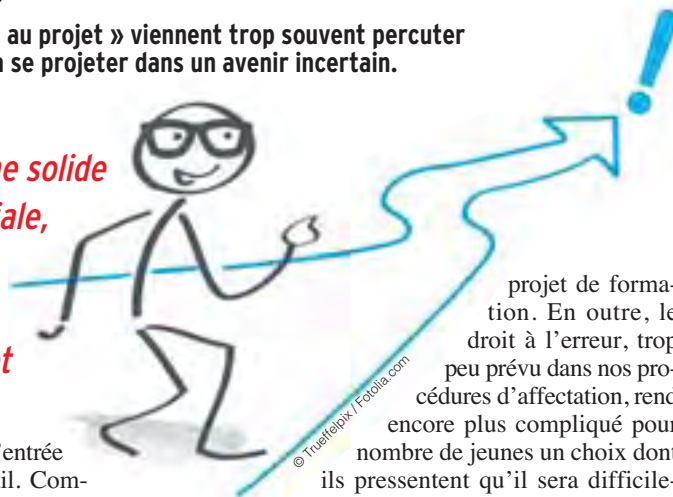
La « prescription d'orientation », « l'injonction au projet » viennent trop souvent percuter la dynamique d'adolescents qui peinent à se projeter dans un avenir incertain.

L'élaboration d'un projet d'études et de formation nécessite une lente maturation qui ne saurait réussir sans prendre en compte les aléas et hésitations propres aux adolescents en pleine construction identitaire qui peinent à se projeter dans un avenir incertain. Or, certains et singulièrement les plus fragiles, sont sommés de choisir très tôt une « orientation » précise et prétendument « réaliste ». Sous couvert de « sécurisation des parcours », c'est aussi souvent la pression à la baisse sur les aspirations des jeunes de milieu populaire qui s'opère. De « l'éducation à l'orientation » à la « compétence à s'orienter », les politiques publiques ont souvent cherché à instrumentaliser l'orientation pour tenter de régler la problématique des « métiers en tension ». C'est faire peu de cas de la division sociale du travail et des processus qui amènent les adolescents à choisir des métiers jugés prestigieux.

Difficilement réversible

Mais c'est aussi passer sous silence les conditions faites aux jeunes, dans certains sec-

Avec une solide formation initiale, l'adolescent peut construire son projet



teurs professionnels, à l'entrée sur le marché du travail. Comment expliquer qu'après des formations sélectives comme la restauration et l'obtention du diplôme, si peu de jeunes restent dans la branche ? L'illusion qu'il suffirait d'offrir des informations fiables et objectives pour que les élèves choisissent sans hésiter les filières qui leur sont désignées, montre la méconnaissance des aspirations des jeunes et l'occultation de l'instabilité du marché du travail. Or c'est grâce à une solide formation initiale que l'adolescent peut progressivement se construire et construire son

projet de formation. En outre, le droit à l'erreur, trop peu prévu dans nos procédures d'affectation, rend encore plus compliqué pour nombre de jeunes un choix dont ils pressentent qu'il sera difficilement réversible. Les mesures annoncées dans le plan étudiant renforçant la sélection vers les études post-bac risquent d'accroître encore les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et d'accroître la concurrence entre les lycées, et entre les établissements supérieurs. Des interventions en amont, pour favoriser la réussite et l'investissement dans les études, une augmentation des capacités d'accueil, voilà qui pourrait améliorer l'orientation des jeunes. Mais ceci suppose une réelle volonté politique ! ■

Parcours de réussite

Faire d'une minorité *la majorité*

90 % des bacheliers technologiques et un peu moins de la moitié des bacheliers professionnels poursuivent des études dans l'enseignement supérieur mais leur réussite est très variable selon le choix de la formation.

Quel sens revêt la notion d'échec quand, pourtant, globalement la très grande majorité des bacheliers technologiques et professionnels finissent finalement par être diplômés de l'enseignement supérieur ? Ils choisissent majoritairement des filières professionnelles courtes, en particulier les sections de technicien supérieur, et de façon plus marginale, les IUT. Globalement, un peu moins de deux tiers des inscrits obtiennent son BTS en deux ans et la réussite en trois ans est à peine plus élevée (67,7 %), avec d'importantes disparités selon la voie de formation initiale (83 % pour les bacheliers généraux, 71 % pour les bacheliers techno et 48 % pour les bacheliers pro). Pour la minorité inscrite en licence universitaire, les différences de réussite entre les bacheliers généraux et les autres s'expliquent par des taux de passage en seconde année très dissemblables. Seuls 8 % des étudiants issus de bac pro et 23 % issus de bac techno parviennent en L2 après un ou deux ans en L1. Une fois passé cet écueil, les

taux de réussite au diplôme rejoignent les taux moyens, soit plus de 75 %.

Des chemins de réussite

À chaque fois que l'on se donne les moyens de conserver les jeunes dans les formations, ou que l'on met en place des parcours particuliers permettant la réussite de chacun, tous les bacheliers peuvent réussir, à des degrés



divers, dans l'enseignement supérieur ! Les initiatives de classes de mise à niveau pour l'accès des bacs pro en BTS, opérées dans les lycées il y a une dizaine d'années, donnaient satisfaction aux enseignants et aux jeunes. Il existait à l'Université des parcours licence spécifiquement prévus pour les bacs techno. Et le ministère est en train de supprimer les formations supérieures d'arts appliqués particulièrement adaptées aux bacs techno et pro du secteur. En réalité, les parcours atypiques, non-linéaires, sont encore fréquents. Beaucoup de nouveaux bacheliers, quelle que soit leur voie d'origine, ne pourraient réussir sans le droit à l'erreur ou au tâtonnement. Dans cette perspective, l'amélioration des conditions d'enseignement et de vie étudiante constitue l'urgence. ■

Trouver des voies adaptées aux poursuites d'études de ces bacheliers

Les dispositifs de retour en formation

Prévention du décrochage *au quotidien*

La MLDS s'inscrit dans la prévention du décrochage des jeunes de l'École, c'est une mission permanente obligatoire depuis la loi d'orientation du 10 juillet 1989.

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) a deux finalités. La première, réduire, par des actions de prévention, le nombre de jeunes sortant prématurément du système scolaire sans diplôme et sans qualification ; ces jeunes sont appelés « décrocheurs » dans les textes de cadrage. La seconde, prendre en charge, en partenariat avec les responsables des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), ces jeunes de plus de 16 ans en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable. Ce cadre national se décline académiquement et le pilotage de la MLDS prend donc des formes très variables sur le terrain, en étant géré par un DAPPIC, un CSAIO ou encore un conseiller technique spécifique auprès du recteur.

Des actions de remobilisations

La circulaire du 29/03/2013 crée les réseaux FOQUALE, change la dénomination de la MGI en MLDS et réorganise les trois domaines d'activité :

- la prévention du décrochage des élèves encore scolarisés ;
- le conseil et l'expertise auprès des EPLE appelés dorénavant « Intervention » ;
- la remédiation qui comprend le repérage des décrocheurs et la mise en place d'actions pour leur retour en formation initiale.

Cela se traduit sur le terrain par la mise en place d'actions de remobilisation (ARTP) permettant aux jeunes de travailler leur projet professionnel et de s'inscrire dans une solution de formation réaliste et réalisable, et d'actions diplômantes (MOREA, MORE, ITHAQUE...) leur permettant de repréparer leurs diplômes (bac, CAP) en petit groupe uniquement sur les matières à représenter, mais aussi, par la gestion au cas par cas de situation d'élèves en voie de décrochage.

Les personnels MLDS se sentent souvent isolés pour mettre en œuvre des directives de lutte contre le décrochage scolaire alors que ces dernières devraient être portées par les référents décrochage scolaire et les équipes éducatives sous l'impulsion du chef d'établissement. ■



© Olivier Teytaud

S'inscrire dans une solution de formation réaliste et réalisable

Formation des adultes

Le rôle des GRETA

Grâce aux GRETA, le service public de l'Éducation nationale joue un rôle non négligeable pour la formation des adultes, en particulier ceux les plus en difficulté et les plus éloignés de l'emploi.

Les lycées professionnels et les lycées polyvalents membres du GRETA (GRoupement d'ETAblyissements) offrent des formations professionnelles qualifiantes (spécialisation, perfectionnement), certifiantes (titres professionnels du ministère

du Travail et de l'Emploi, TOEIC, B2iA, TOSA, CléA, SST, blocs de compétences) et diplômantes (CAP, bac pro, BTS) pour les adultes salariés, en reconversion ou demandeurs d'emploi.

Les jeunes demandeurs d'emploi, sortis du système scolaire et de la MLDS, peuvent accéder à ces formations, notamment dans des dispositifs de retour en formation.

Pas d'apprentissage

Des formations en alternance, comme le contrat de professionnalisation, permettent ainsi à ces publics de bénéficier d'un CDD ou CDI de 6 à 12 mois, suivant le besoin de formation, voire de 24 mois (en accord de branche professionnelle, cas du BTS ou bac pro si nécessaire).

Les GRETA ne sont pas des Centres de formation des apprentis (CFA) et donc ne proposent pas de contrat d'apprentissage. Il n'y a pas de contrainte d'âge. Seule la rémuné-

ration peut différer suivant l'âge et le niveau de formation du bénéficiaire (entre 55 % et 100 % du SMIC). La durée de formation professionnelle en GRETA est comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat de professionnalisation. Elle ne peut être inférieure à 150 heures. Elle peut être portée à 25 % pour des publics spécifiques (RSA, ASS, AAH...).

D'autres formations en alternance, de qualification professionnelle, sont offertes par les GRETA aux demandeurs d'emploi, financées par Pôle emploi, les conseils régionaux, les conseils départementaux, les OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés), l'AGEFIPH (pour les personnes Reconnues qualification travailleurs handicapés : RQTH). L'accompagnement à la Validation des acquis de l'expérience (VAE) réalisé par les conseillers VAE des GRETA et les enseignants de spécialités permet à tout public, ayant occupé un ou plusieurs emplois, rémunérés ou pas, d'obtenir une certification ou un diplôme. Grâce aux GRETA la formation des adultes ne bénéficie pas uniquement aux salariés les mieux formés... ■



© Olivier Teytaud

Le GRETA offre des dispositifs de retour en formation

Analyse des politiques gouvernementales

Les plus fragiles dans le viseur

Globalement, la politique gouvernementale entraîne une mise en difficulté des plus fragiles et favorise l'augmentation des moyens de ceux qui possèdent le plus. L'éducation et la formation n'échappent pas à cette logique.

Les projets de réformes vont impacter d'abord les jeunes les plus en difficulté. On le voit avec le développement de l'apprentissage qui a pour but d'orienter vers des formations gérées par les branches patronales les collégiens les plus en difficulté, en leur imposant un mode de formation souvent ségrégatif, en les mettant précocement dans l'univers du travail (univers où le code et la réglementation ont déjà été dégradés), alors que ces élèves auraient besoin d'un meilleur accompagnement, dans des dispositifs qui existent déjà à l'Éducation nationale, même s'ils sont sous-dotés.

Inadapté aux formations technologiques et professionnelles

On le voit aussi avec la réforme du bac, et son modèle en parcours disciplines principales dites « majeurs » et options dites « mineurs », qui est déjà contestable pour des parcours



© Mantinev / Fotolia.com

d'enseignement général dans les domaines scientifiques, sciences humaines et sciences sociales, mais qui est complètement inadapté aux formations technologiques et professionnelles. Ces dernières mettent en œuvre des procédures et concepts de métiers pour acquérir des savoirs et des compétences professionnelles enrichies par des disciplines générales construites en écho avec les disci-

Une volonté d'imposer un mode de formation souvent ségrégatif

plines technologiques et professionnelles. Nous sommes bien loin des majeurs/mineurs, principe qui mettrait les jeunes des formations technologiques et professionnelles encore plus en difficulté et qui risquerait de provoquer du décrochage scolaire. Et que dire de la réforme de l'affectation

dans l'enseignement supérieur qui fait clairement apparaître que les titulaires de bac pro ne sont pas les bienvenus dans l'enseignement supérieur, et qu'ils devraient plutôt « chercher un premier emploi avant d'envisager une poursuite d'études supérieures ». Dans l'éducation comme ailleurs, les plus fragiles sont ceux qui seront les plus mis en difficulté. ■

Les propositions du SNES-FSU

Un droit pour tous à la formation

Face à ces politiques de tri et de sélection, le SNES-FSU prône un projet de formation initiale pour tous les jeunes, dans le cadre d'un « droit au lycée pour tous ».



Pas de concurrence entre les formations

jeune de trouver un parcours de réussite jusqu'au baccalauréat. La voie professionnelle, où les enseignements s'appuient sur des champs de métiers, permet aux jeunes d'acquérir conjointement des compétences professionnelles et les savoirs nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle, et aux poursuites d'études s'ils le désirent.

saires à l'insertion sociale et professionnelle, et aux poursuites d'études s'ils le désirent.

Avec des passerelles

La voie technologique s'appuie sur les principaux champs technologiques des systèmes de production de biens et de services. Elle permet aux jeunes une conceptualisation de savoirs exigeants afin de préparer aux poursuites d'études supérieures de bac +2 et au-

delà. La voie générale explore les disciplines universitaires et prépare ainsi les jeunes aux formations supérieures universitaires.

Le SNES-FSU propose des passerelles entre les différentes voies et séries, permettant aux jeunes des modifications de leur projet de formation, et de construire des réussites faites de réelles possibilités de réorientation.

L'apprentissage peut être envisageable, au-delà de 18 ans, dans les formations supérieures afin de permettre aux jeunes les moins favorisés de poursuivre des études supérieures. Il ne devrait pas venir en concurrence avec les formations sous statut d'étudiant mais, au contraire, enrichir l'offre de formation pour les jeunes qui le souhaitent ou des secteurs de formations pour lesquels l'apport des entreprises ou des organisations est nécessaire, à l'image par exemple de l'interat dans les études de médecine (on peut aussi citer la maintenance aéronautique). Ce projet de formation exigeante pour l'ensemble des jeunes n'est pas utopique, il est simplement nécessaire pour le développement économique de notre pays et le progrès social pour les générations à venir. ■

© Olivier Teyraud

Le second degré construit en diversification progressive, du collège pour tous au lycée décliné en voies et en séries, devrait permettre aux jeunes d'obtenir un diplôme, le baccalauréat, garant d'une qualification professionnelle et/ou d'un accès aux formations supérieures et à l'Université. Les trois voies du lycée général, technologique et professionnel doivent être construites en complémentarité, permettant à chaque